

DEMANDE D'ACCOMMODEMENTS

FORMULAIRE 1 : DEMANDEUR

Si vous avez un handicap et devez demander des accommodements pour un examen, vous devez retourner le présent formulaire dûment rempli **au moins 10 semaines avant la date de l'examen**. Une personne qui ne soumet pas sa demande d'accommodement en temps voulu pour un examen donné pourrait devoir se présenter à un examen ultérieur (il arrive que les aménagements demandés ne puissent être mis en place que pour l'examen suivant).

Votre dossier doit comprendre des renseignements concernant votre handicap, et ceux-ci doivent être fournis par un professionnel détenant les titres de compétences nécessaires pour diagnostiquer et traiter un handicap comme le vôtre et recommander des accommodements. Le professionnel doit avoir posé le diagnostic pour lequel vous demandez un accommodement, ou être apte à confirmer ce diagnostic. Les renseignements doivent être à jour.

Handicaps stables (par exemple, un handicap physique ou un trouble d'apprentissage) : idéalement, le demandeur aura atteint l'âge adulte au moment des tests. Dans la plupart des cas, cela signifie que les tests ont été réalisés lorsque le demandeur avait au moins 18 ans ou au cours des cinq années précédentes.

Handicaps permanents qui pourraient évoluer (par exemple, les problèmes de santé mentale) : les renseignements devraient être assez récents pour tenir compte des changements qui viennent de survenir dans l'état de santé du demandeur et comprendre un pronostic quant à l'évolution future de ses limitations fonctionnelles.

Conditions temporaires (par exemple, une fracture ou un problème médical causé par un accident) : les renseignements doivent inclure la date de début du problème et la date de rétablissement prévue par le professionnel traitant. Pour qu'un accommodement adéquat soit accordé, les renseignements médicaux pourraient devoir être reconsidérés dans le cas de certaines conditions.

Important

Les accommodements pouvant être accordés pour un examen ne visent pas à assurer un résultat en particulier (par exemple, terminer ou réussir l'examen, obtenir un meilleur résultat, ou atteindre son plein potentiel). Vous devez prouver que vous avez besoin de l'accommodement demandé pour faire l'examen, et non pour obtenir un meilleur résultat.

Il est possible que des établissements postsecondaires vous offrent ou vous aient déjà offert des services de soutien qui vont au-delà de l'accès à un examen afin de vous aider à atteindre votre plein potentiel ou à réussir. Toutefois, à titre d'organismes d'attribution du droit d'exercice, les ordres de CPA ont l'obligation, en plus d'assurer un accès juste et équitable aux examens, de protéger l'intérêt du public et de s'assurer que la profession comptable s'exerce conformément à des principes de sécurité et d'éthique.

Soumission de la demande

Tous les documents doivent être lisibles et signés. Pour savoir où et comment envoyer vos formulaires dûment remplis, veuillez envoyer un **COURRIEL** à l'organisation compétente de votre province ou région.

École de gestion CPA Atlantique : cpaaccommodations@cpaatlantic.ca

CPA Ontario : cpaaccommodations@cpaontario.ca

CPA Québec : accommodements@cpaquebec.ca

École de gestion CPA de l'Ouest : cpaaccommodations@cpawsb.ca

CPA Canada - International : internationalinquiries@cpacanada.ca

Si vous préférez envoyer votre demande par la poste, communiquez avec l'organisation compétente de votre province ou région.

1 Renseignements personnels	
Nom Prénom Nom de famille	Numéro de candidat/membre Demandeurs du Québec : veuillez utiliser votre numéro de CPA Canada
Courriel	Téléphone

2 Renseignements sur l'examen		
Examen	Date de l'examen Votre demande doit être transmise 10 semaines avant la date d'examen souhaité.	Centre d'examen
Vous êtes-vous déjà présenté à cet examen?	Oui	Non
Avez-vous déjà bénéficié d'accommodements dans le cadre des cours préparatoires ou du Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA?	Oui	Année :
	Non	Veuillez préciser : Cours préparatoires PFP

3 Type de limite fonctionnelle

En quelle année votre handicap a-t-il été diagnostiqué par un professionnel?

Veillez cocher tous les éléments applicables.

Surdité / déficience auditive	Déficience psychologique, psychique ou comportementale	Handicap orthopédique ou physique
Cécité / déficience visuelle	Trouble d'apprentissage ou dysfonction liée à l'apprentissage	Autre incapacité ou handicap
Grossesse - Date prévue de l'accouchement :		Allaitement
Prise de médicament sur ordonnance pouvant avoir une incidence sur la capacité à faire l'examen. Veuillez préciser :		

4 Accommodements demandés

Les aménagements spéciaux que vous demandez doivent concorder avec ceux recommandés par le professionnel de la santé. Celui-ci doit remplir le formulaire Demande d'aménagements spéciaux : Professionnel de la santé (formulaire 2), à joindre à votre demande.

Aménagements spéciaux demandés

Temps supplémentaire : minutes, par examen de 4 heures	Pauses supplémentaires** : minutes, par examen de 4 heures
Local* avec moins de sources de distraction et surveillant	Ascenseur
Accès pour fauteuil roulant	Interprète gestuel
Aide à la lecture	Lecteur Logiciel (veuillez préciser)
	Grande police de caractères
	Version papier avec grande police de caractères (pt)
	Version électronique
Autre (veuillez préciser) :	Aide à l'écriture
	Transcripteur
	Logiciel (veuillez préciser)

* Un local avec moins de sources de distraction et surveillant n'est pas nécessairement destiné à une seule personne.

** Le demandeur ne peut pas se servir des pauses supplémentaires qui lui sont accordées pour faire l'examen.

Remarque : Les accommodements ne doivent pas avoir pour effet de modifier la nature et le niveau des compétences évaluées. Bon nombre des examens prévus dans le processus d'admission à la profession de CPA comportent des contraintes de temps visant à évaluer la capacité du candidat à gérer son temps. Il n'est donc pas rare que le demandeur bénéficie d'un délai supplémentaire plus court que celui qui lui a été accordé antérieurement. Lorsqu'un délai supplémentaire est demandé, il faut préciser le nombre exact de minutes. Le professionnel de la santé doit fournir les données mesurables qui lui ont servi à déterminer le délai supplémentaire.

5 Autorisation

J'atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et véridiques. J'autorise l'organisation de CPA responsable de la formation à transmettre aux membres du Groupe sur les aménagements spéciaux CPA (le Groupe) tous les renseignements pertinents relatifs à ma demande, notamment les suivants :

- les formulaires Demande d'aménagements spéciaux remplis par le demandeur (formulaire 1), par le professionnel de la santé (formulaire 2), et les documents connexes;
- s'il y a lieu, le rapport d'évaluation psychoéducative et neurophysiologique complet;
- tous les avis et documents pertinents fournis par des évaluateurs qualifiés et des professionnels autorisés.

Je comprends que les renseignements susmentionnés seront transmis aux membres du Groupe, qui les examinera en vue de déterminer les aménagements spéciaux à m'accorder, s'il y a lieu. Je comprends que l'information que j'ai dû fournir pour obtenir l'aménagement spécial au centre d'examen, notamment mon nom, l'examen et l'aménagement, sera transmise au personnel compétent.

(Signature)

(Date)

Les organisations de CPA régionales et provinciales responsables de la formation (CPA Canada, CPA Ontario, CPA Québec, l'École de gestion CPA Atlantique, l'École de gestion CPA de l'Ouest et CPA Canada - International) s'engagent à respecter la confidentialité de vos renseignements personnels et à les protéger. Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et transmis conformément à la législation fédérale et provinciale applicable et aux politiques et directives sur la gestion, la consultation et l'utilisation des données de l'organisation CPA responsable de la formation de votre province ou région. Ces renseignements seront uniquement transmis aux membres du Groupe consultatif national sur les accommodements CPA à des fins d'évaluation de l'admissibilité du candidat à des accommodements. Les questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels doivent être adressées à l'organisation compétente de votre province ou région.

École de gestion CPA Atlantique : Aménagements (cpaaccommodations@cpaatlantic.ca)

CPA Ontario : Aménagements (cpaaccommodations@cpaontario.ca)

CPA Québec : Équipe des examens (accommodements@cpaquebec.ca)

École de gestion CPA de l'Ouest : Responsable de la protection des renseignements personnels (privacy@cpawsb.ca)

CPA Canada - International : Demandes d'information (internationalinquiries@cpacanada.ca)